

Congés de Formation

Les dossiers sont à rendre avant le
27 janvier 2012.



RAPPEL :

- ◆ Période limitée à 12 mois pour l'ensemble de la carrière ;
- ◆ Rémunération forfaitaire égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence perçus au moment de la mise en congé (plafonnée à l'indice 543) ;
- ◆ Frais de formation non pris en charge.
- ◆ Engagement à rester au service de l'Etat « pendant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle [le fonctionnaire] a perçu les indemnités prévues au titre de ce congé ».
- ◆ Barème académique des titulaires :

*Classe normale :

3ème échelon: 9 points
4ème échelon: 12 points
5ème échelon: 15 points
6ème échelon: 20 points
7ème échelon: 25 points
8ème échelon: 30 points
9ème échelon: 35 points
10ème échelon: 40 points
11ème échelon: 45 points

* Hors classe :

1er échelon : 25 points
2ème échelon : 30 points
3ème échelon : 35 points
4ème échelon : 40 points
5ème échelon : 45 points
6ème échelon : 50 points
7ème échelon : 55 points

*Formation conduisant à un perfectionnement dans la discipline d'enseignement ou à une autre fonction dans l'éducation nationale : 70 points

* Formation dans une autre discipline d'enseignement ou hors éducation nationale : 10 points

*Nombre de demandes : 30 points par demande à partir de la 2ème.



Pour plus d'informations, consultez notre site Internet :

www.sncl-faen-versailles.org

Changements en 2012



◆ CSG/CRDS :

L'assiette de la CSG et de la CRDS sont désormais assises sur 98,25% du salaire au lieu de 97% auparavant.

◆ Pension civile :

Le taux de cotisation salariale passe de 8,12% à 8,39%.

Conclusion :

Alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, votre traitement ou pension seront, eux en diminution... **Bonne année !**

Mutations Inter Académiques 2012



Jusqu'au 20 janvier :

possibilité de contester son barème par écrit.

Du 30 janvier au 8 février :

examen en groupes de travail des demandes « postes spécifiques ».

Du 5 au 15 mars :

réunion des formations paritaires nationales pour le mouvement inter.

A partir du 5 mars :

résultats du mouvement inter sur lprof.

Pour nous joindre :

Adresse postale : SNCL-FAEN Versailles 13 avenue de Taillebourg 75011 Paris
Tél : 06 67 44 76 26 Email : sncl-faen-versailles@orange.fr Site : www.sncl-faen-versailles.org